

Procédure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Décision	2012/0024(CNS)	Procédure terminée
Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012		
Modification Décision 2001/822/EC 2001/2033(COS)		
Sujet 4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	DEVE Développement	PPE PONGA Maurice Rapporteur(e) fictif/fictive S&D TIROLIEN Patrice Verts/ALE GRÈZE Catherine	30/03/2012
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Affaires générales	Réunion 3187	Date 24/09/2012
Commission européenne	DG de la Commission Coopération internationale et développement	Commissaire PIEBALGS Andris	

Événements clés			
17/02/2012	Publication de la proposition législative	COM(2012)0061	Résumé
13/03/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/05/2012	Vote en commission		
21/05/2012	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0169/2012	Résumé
03/07/2012	Résultat du vote au parlement		
03/07/2012	Décision du Parlement	T7-0268/2012	Résumé
24/09/2012	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
24/09/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2012/0024(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
	Modification Décision 2001/822/EC 2001/2033(COS)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 203
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	DEVE/7/08892

Portail de documentation

Document de base législatif	COM(2012)0061	17/02/2012	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE486.175	30/03/2012	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0169/2012	21/05/2012	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T7-0268/2012	03/07/2012	EP	Résumé

Informations complémentaires

Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final

[Décision 2012/528](#)
[JO L 264 29.09.2012, p. 0001](#) Résumé

Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012

OBJECTIF : modifier la décision 2001/822/CE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne afin d'ajouter la collectivité française de Saint-Barthélemy à liste des PTOM concernés par l'association.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTEXTE : conformément à la décision 2010/718/UE du Conseil européen du 29 octobre 2010 modifiant le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la collectivité française de Saint-Barthélemy, anciennement région ultrapériphérique de l'Union européenne, est devenue un pays et territoire d'outre-mer associé à l'Union européenne le 1^{er} janvier 2012.

En vertu de l'article 203 du TFUE, les dispositions applicables aux pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne doivent être arrêtées par le Conseil de l'Union européenne statuant à l'unanimité. A cet égard, la décision 2001/822/CE du Conseil du 27 novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne est entrée en vigueur le 2 décembre 2001 et expirera fin 2013.

ANALYSE D'IMPACT : la Commission n'a pas eu recours à l'analyse d'impact.

BASE JURIDIQUE : articles 203 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : la Commission propose de modifier l'annexe I A de la décision 2001/822/CE dans le but de prendre en compte le changement de

statut à l'égard de l'Union européenne de l'île de Saint-Barthélemy qui devient un pays et territoire d'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2012.

La décision 2010/718/UE est applicable à partir du 1er janvier 2012. Il convient donc d'appliquer à l'île de Saint-Barthélemy les dispositions de la décision 2001/822/CE qui sont favorables aux PTOM et qui ne font pas peser sur ceux-ci des obligations, sauf celles relatives à la coopération pour le financement au développement. A cet égard, la France s'est engagée à ne pas demander le bénéfice de l'intervention du Fonds européen de développement pour l'île de Saint-Barthélemy au titre de la programmation 2007-2013.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : la proposition n'a pas d'incidence sur le budget de l'Union européenne.

Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012

En adoptant le rapport de Maurice PONGA (PPE, FR), la commission du développement approuve telle quelle la proposition de décision du Conseil portant modification de la décision 2001/822/CE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre mer à la Communauté européenne.

Une fois la décision adoptée, Saint-Barthélemy deviendra le 26^{ème} pays et territoire d'outre-mer associé à l'Union européenne. Ce changement de statut permettra à Saint-Barthélemy de renforcer ses relations avec les acteurs régionaux, et notamment les pays et territoires d'outre-mer, les pays ACP et les régions ultrapériphériques de la Caraïbe, et ainsi contribuer à une meilleure diffusion du modèle et des valeurs européennes.

Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012

Le Parlement européen a adopté par 668 voix pour, 18 voix contre et 7 abstentions, dans le cadre d'une procédure législative spéciale (consultation du Parlement européen), une résolution législative sur la proposition de décision du Conseil portant modification de la décision 2001/822/CE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre mer à la Communauté européenne.

Le Parlement européen a approuvé la proposition sans modification.

Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012

OBJECTIF : ajouter la collectivité française de Saint-Barthélemy à liste des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) concernés par l'association des PTOM à l'Union européenne.

ACTE LÉGISLATIF : Décision n° 528/2012/UE du Conseil portant modification de la décision 2001/822/CE relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne («décision d'association outre-mer»).

CONTENU : conformément à la décision 2010/718/UE du Conseil européen du 29 octobre 2010 modifiant le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la collectivité française de Saint-Barthélemy, anciennement région ultrapériphérique de l'Union européenne, est devenue un pays et territoire d'outre-mer (PTOM) associé à l'Union européenne le 1^{er} janvier 2012.

En conséquence, la décision du Conseil vise à ajouter l'île de Saint-Barthélemy à la liste des PTOM contenue dans l'annexe I A de la décision 2001/822/CE Conseil qui établit le cadre juridique pour la promotion du développement économique et social des PTOM et l'intensification des relations économiques entre ces derniers et l'Union.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 30/09/2012.